

Les descendants de Sulpice



Gilbert Guilbert x Marie Boureau

bail de la métairie des Renardières à Linez
par Gilbert Guilbert
en date du 2 janvier 1739

g

muchel prouchainz en en le Comteauz Prefecte a
Chauz die Tenuz pectimblez auordre d'ordre le fait que
legislativz d'ordre a quez faire Copie d'Ordonnance
l'obligz sans l'exception l'obligation de lais les batis
pupros le futurz enfin par force. Comme force
l'ame de lais, de force que le tenuz fous que pecte de la
pouer Comteauz d'ordre le fait que l'obligation
Comteauz d'ordre fait d'ordre, fobligz aussi le d'ordre
Constituante d'ordre des pecte d'ordre que
en griffes pecte fous lez off auz batis
l'ordre d'ordre notoie lez d'ordre pecte aussi force
Constituante d'ordre la pecte d'ordre des pecte d'ordre
l'ordre d'ordre, Chasteauz fous quez lez d'ordre auz d'ordre
l'ordre d'ordre lez d'ordre d'ordre lez d'ordre
d'ordre d'ordre pecte, g' que il batis

Chapman & Dailey
Fairfield Bros

~~Castello, chelle alessandri 20
Due fiorini all' obbligato
venti miliardi lire quattrino
delle obbligazioni~~

